



COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU JEUDI 20 JUIN 2019

L'intersyndicale a, en préambule, précisé avoir pris connaissance par la presse de la cartographie de la «géographie revisitée» dans notre département, le jeudi 6 juin en milieu d'après-midi, bien avant l'envoi du courriel correspondant par la Direction. Qui plus est, et contrairement aux rumeurs qui circulent, ce thème ne figurait pas à l'ordre du jour du CTL du 18 juin 2019 boycotté par l'ensemble des OS du département. Il est bon, de temps en temps, de rétablir la vérité.

L'intersyndicale rappelle qu'elle rejette ce projet de démantèlement des services de la DGFIP.

Voici les thèmes développés lors de cette conférence de presse.

⇒ **Gestion Publique :**

Seules les Trésoreries Hospitalières demeurent. Toutes les autres disparaissent au profit des Services de Gestion Comptable. La Trésorerie de Pau CH pourrait récupérer l'activité hospitalière d'Orthez dès le 01-01-2020.

16 Trésoreries disparaissent :

- **Au Pays Basque : Anglet, Cambo, Mauléon, Saint Palais, St Jean Pied de Port, St Étienne de Baïgorry.**

- **En Béarn : Arzacq, Arudy, Bassin de Lacq, Béarn des Gaves, Laruns, Lembeye, Monein, Nay, la Paierie Départementale** par fusion avec la Trésorerie Pau Municipale (TPM), **Pontacq.**

Sont mis en place **9** SGC (Services de Gestion Comptable) qui pourront être ouverts au public (décision relevant de la Directrice). Ces derniers en tout état de cause ne seront plus en charge du recouvrement de l'impôt qui sera transféré aux Services des Impôts des Particuliers ou SIP (opération envisagée pour le 01-01-2020). Ces SGC ont vocation à concentrer les tâches de gestion.

L'intersyndicale a également dénoncé la mise en place du “zéro cash” au plus tard le 1er juillet 2020. Il est pour le moins surprenant et choquant que l'État refuse d'accepter comme moyen de paiement sa propre monnaie.

Les opérateurs candidats à la reprise de notre activité de caissier seraient, sous toutes réserves, la Poste, la Française des Jeux, Western Union.

⇒ **Gestion Fiscale:**

Derrière le triangle violet, se cachent en fait des pertes de missions. Nous avons pris pour exemple le transfert du SIP d'Orthez vers le SIP d'Oloron ainsi que le transfert de la mission Service des Impôts des Entreprises (SIE) d'Oloron vers Orthez. Quel est l'intérêt de regrouper ces missions sur un site si ce n'est pour mieux les faire disparaître après 2022. A l'identique le site de Biarritz, perdant la mission SIE au profit du site de Bayonne, s'en trouve également fragilisé.

La conséquence immédiate pour les usagers d'Orthez ainsi que les entreprises d'Oloron est un éloignement de 40 kilomètres. Chacun appréciera la notion de proximité !

Par ailleurs, la mise en application de la loi ESSOC fragilise le Contrôle Fiscal, laissant craindre un traitement inégalitaire des usagers face à l'impôt. La mise sous tutelle du préfet augure également la perte de notre indépendance face aux pouvoirs politiques locaux.

⇒ **Accueil de proximité**

La cartographie présentée est une vaste opération de communication et d'enfumage à l'attention des élus et des usagers. En effet, notre Directrice va prendre son bâton de pèlerin accompagnée du Préfet pour rencontrer les "grands élus" (Sénateurs, Députés, Président de l'association des Maires du 64, éventuellement les Présidents des EPCI). Exit les Maires qui seront destinataires en bout de course d'un simple compte-rendu. Cette cartographie est également de la poudre aux yeux destinée à les séduire par une multiplicité de points d'accueil.

Cet accueil diversifié pourra prendre la forme de permanences ponctuelles assurées par des collègues de l'EDR ou par "thème" par des collègues spécialisés. Ce seront à coup sûr des permanences éphémères alors que les Trésoreries supprimées assuraient déjà ces missions.

Nous avons pris pour exemple une école où l'instituteur assurerait 2 heures de français et 2 heures de maths une semaine sur deux. Le service public serait-il de facto de qualité et qu'en penseraient les parents (usagers) ainsi que les élus?

Autre possibilité d'accueil de proximité : les MSAP ou Maison France Services, (au passage vous remarquerez que le terme de public n'est même plus employé), Mairies...

Visiblement ces permanences ne seront pas assurées par un agent de la DGFIP. Nous pouvons légitimement penser qu'un agent d'accueil, facilitateur d'accès à internet, donnera des renseignements généraux et qu'en tout état de cause pour les questions plus complexes il contactera un "correspondant" DGFIP si ce dernier n'est pas accaparé par d'autres tâches. En dernier ressort, un rendez-vous sera proposé à l'utilisateur. On s'interroge donc légitimement sur sa formation, compétence, déontologie.

Parallèlement, les suppressions d'emplois perdureront (100 à 150 emplois sur 3 ans).

Nous connaissons par avance les arguments de la Direction "faire toujours mieux avec toujours moins d'effectif", "désormais ce n'est pas le contribuable qui se déplace c'est la DGFIP qui vient à sa rencontre".

La Direction Générale ainsi que la Direction locale n'ont eu de cesse de nous dire que les Trésoreries de 2 à 3 agents n'étaient pas viables. Nous verrons bien, en conséquence, et sauf à ce qu'elles se contredisent, combien d'agents seront affectés à ces missions d'accueil et pour quelle durée.

Vous trouverez ci-joint le projet présenté aux Chefs de Services le 19 Juin par la Directrice.

PROJET DDFIP 64

(Calendrier pour ces opérations : soit le 01-01-2021 ou le 01-01-2022 excepté en rouge)
le projet devrait être « acté » au mois d'octobre 2019.

Dans la semaine du 24 juin la Directrice accompagnée du Préfet se propose de rencontrer le Président de l'Association des Maires du 64. Ensuite ils rencontreront les «Grands Élus» (Députés, Sénateurs) puis le Président du Conseil Départemental (date non fixée) et les Présidents des EPCI.

Elle se déplacera sur certains sites (les plus impactés) à la rencontre des agents si possible avant le 15 juillet 2019 et si besoin en août et éventuellement septembre.

Services Fiscaux : le SIP d'Orthez va sur Oloron
le SIE d'Oloron va à Orthez
le SIE de Biarritz va à Bayonne

Les amendes de la Trésorerie d'Anglet iraient au Service des Impôts de Bayonne.

Les services BDV, PCE seraient centralisés sur Pau avec des antennes sur la Côte Basque.

Au 01-01-2020 les Trésoreries devraient transférer la partie impôt vers les Services des Impôts des Particuliers.

Pour la sphère Gestion publique (collectivités ex-Trésoreries):

Les Trésoreries de Bayonne Centre Hospitalier et Pau Centre Hospitalier demeurent calquées sur le schéma du groupement hospitalier territorial.

Au 01-01-2020 Pau Centre Hospitalier récupérerait la gestion du Centre Hospitalier d'Orthez.

Les deux Trésoreries récupéreront la gestion des Maisons de retraite autonomes.

1* **Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Bayonne** gérerait la ville de Bayonne + la Communauté d'agglomération de la Côte Basque

2* **Le SGC de Saint Jean de Luz** gérerait les communes du ressort des ex-Trésoreries de Saint Jean de Luz, Mauléon, Saint Jean Pied de Port et Saint Étienne de Baïgorry.

3* **Le SGC de Hasparren** gérerait les communes des ex-trésoreries de Hasparren, Saint Palais, Cambo et Anglet/Biarritz.

4* **Le SGC de Pau** serait issu de la fusion des ex-trésoreries Pau Municipale + la Pairie Départementale (Pau+agglomération+gestion du Département).

5* **Le SGC de Morlaas** serait issu des ex-Trésoreries de Arzacq, Lembeye et Pontacq

6* **Le SGC de Lescar** serait issu des ex-Trésoreries de Lescar et Nay

7* **Le SGC d'Orthez** gérerait les communes du ressort des ex-trésoreries de Orthez, Mourenx, Monein, Béarn des Gaves (Sauveterre+Salies)

8* **Le SGC d'Oloron Sainte Marie** gérerait les communes des ressorts de Oloron, Arudy, Laruns.

9* **Le SGC de Bedous** gérerait les communes du seul ressort de Bedous.

Les effectifs seraient de 10 à 25 agents dans ces SGC, hormis Bedous.

Les choix ont été opérés en fonction des EPCI mais également en fonction des bassins de vie ainsi que des difficultés d'affectation des agents dans des postes éloignés (dixit la Directrice).

Les accueils de proximité seraient destinés à « assurer tous les besoins des usagers et au-delà de ce qui est fait actuellement ».

Pas de précisions sur les Conseillers aux élus.

Ci-joint l'article de la République relatif à cette conférence de presse.

Réorganisation des finances publiques : cri d'alarme des syndicats

Les syndicats dénoncent la nouvelle carte des services financiers de l'État, pour laquelle une concertation a été lancée début juin.

« C'est un écran de fumée, qui cache un service public des finances qui va être totalement détruit sur le département » lâchent, amers et révoltés, les représentants des syndicats CGT, Solidaires, FO, CFTD de la direction départementale des Finances publiques du 64. A leurs yeux, l'État camoufle les suppressions de trésoreries et de personnels de fonctionnaires avec des nouveaux services qui seront des « coquilles vides ». « Ils sont en train de sabrer tout le service public financier du département » glissent Eric Manry, co-secrétaire CGT et Michel Dussau, co-secrétaire Soli-



Les syndicats dénoncent la réorganisation des services de finances publiques. ©MATHIEU HOUADEC

itaires. « Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que rien qu'en Béarn et Soule, 11 trésoreries ont été supprimées. Mais l'État fait passer la pilule, notamment aux élus, en leur proposant une carte remplie de nouvelles structures, sur les cendres des anciennes ». Or, pour les syndicalistes, ces nouvelles entités - services de gestion comptable et accueils de proximité notamment

- sont soit des « coquilles vides », soit cristallisent la crainte « d'un service public bradé ». Jean Bernet, secrétaire départemental Force Ouvrière détaille : « Quid de l'accueil du public concrètement ? Si vous prenez les services de gestion comptable (SGC), la possibilité ou non de recevoir des particuliers sera laissée à la discrétion de la directrice locale. Une perte de



Sur la taxe d'habitation

Dans nos tableaux parus hier sur la suppression de la taxe d'habitation, manquaient deux communes béarnaises : Bentayou-Sérée et Labastide-Monréjeau. Il y a respectivement 48 et 210 foyers soumis à la TH, 16 et 18 exonérés avant la réforme, 28 et 140 concernés par la suppression à 100 % en 2020, pour un gain moyen de 402 € et 512 €, 4 et 52 foyers parmi les 20 % les plus aisés concernés par la suppression en 2023, qui économiseront alors 873 € et 823 €. Le gain moyen pour les foyers de ces communes seront de 461 € et 596 €.

visibilité auprès du public qui arrange bien l'État, qui d'ici quelque temps, pourra supprimer ses services en toute discrétion ».

« Une usine à gaz »

Autre souci : leur territoire d'action. « Avec la suppression à tour de bras des trésoreries, ces services devront gérer des zones très vastes, alors qu'au même moment,

nos effectifs ne cessent d'être réduits ! C'est une usine à gaz ce système ». « Sans parler de ces fameux accueils de proximité, entourés du plus grand flou, tempête Eric Jumbou, co-secrétaire départemental Force Ouvrière. On ne sait pas très bien qui seront les agents qui accueilleront les gens sur place. Il y a un risque sur la compétence, car d'après ce que l'on sait, leur formation est très parcelleuse. Ils seront plus des facilitateurs d'accès qu'autre chose. Sauf que l'on parle là de questions fiscales : les gens viennent sur place nous voir pour avoir des conseils et informations précises, sur des interrogations complexes. Et aussi un contact humain qui n'est pas à minimiser. L'État, lui, veut que tout se fasse par internet. C'est une erreur ».

A noter que les syndicats dénoncent aussi « la volonté » de la direction des finances publiques d'« externaliser le recouvrement des paiements numéraires » au profit des transactions numériques. MATHIEU HOUADEC